



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 28/02/2025

***Secteur Centre / Le Port*
réservation de stationnement pour
déménagement
RUE DU DREZEN**

3 RUE DU DREZEN

le 15/03/2025, 2 places réservées au droit du n°3 réservation de stationnement pour déménagement
Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant – avec prestations municipales
Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

**STATIONNEMENT
Secteur Nord / Gare
AVENUE DU PRESIDENT WILSON**

Le 01/04/2025, en raison d'un branchement électrique le stationnement des véhicules est interdit au droit et en face du n° 61 AVENUE DU PRESIDENT WILSON conformément au plan ci-joint.

L'entreprise sera autorisée à se stationner sur le trottoir et sur la piste cyclable.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

**STATIONNEMENT
*Secteur Nord Est et Secteur Nord /
Gare*
AVENUE DE VERDUN**

À compter du 13/03/2025 et jusqu'au 15/03/2025, en raison de pose de protection sur réseau électrique aérien pour l'élagage le stationnement des véhicules est interdit du 21 au 79 AVENUE DE VERDUN. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

STATIONNEMENT
Secteur Ouest
AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT

À compter du 17/03/2025 et jusqu'au 21/03/2025, en raison de pose de protection sur réseau électrique aérien pour l'élagage le stationnement des véhicules est interdit 167 AVENUE DU 4 AOUT 1944. L'entreprise sera autorisée à se stationner sur le trottoir. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

.----

STATIONNEMENT
Secteur Nord / Ménimur
AVENUE DU 4 AOUT 1944

À compter du 17/03/2025 et jusqu'au 21/03/2025, en raison de pose de protection sur réseau électrique aérien pour l'élagage, le stationnement des véhicules est interdit 167 AVENUE DU 4 AOUT 1944. L'entreprise sera autorisée à se stationner sur le trottoir. Le nonrespect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

STATIONNEMENT
Secteur Ouest
AVENUE DE LA MARNE

À compter du 17/03/2025 et jusqu'au 21/03/2025, en raison de pose de protection sur réseau électrique aérien pour l'élagage, le stationnement des véhicules est interdit au n° 1 - 1b - 5 - 26 - 28 - 34 - 50 - 38 - 56 - 60 - 70 AVENUE DE LA MARNE.

L'entreprise sera autorisée à se stationner sur le trottoir, les piétons seront déviés sur le trottoir opposé.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

Secteur Kercado
réserve de stationnement pour
déménagement
RUE ALPHONSE GUERIN

4 RUE ALPHONSE GUERIN

du 10/03/2025 au 14/03/2025, réserve de stationnement pour déménagement 4 places réservées au droit du n° 4 et face au n° 4

Détail de la réserve : Déménagements - sur stationnement non payant – avec prestations municipales

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

CIRCULATION - STATIONNEMENT
Secteur Centre / Le Port
Occupations de places par véhicule - sur
stationnement payant ou réglementé - avec
prestations municipales
PLACE DU POIDS PUBLIC

du 03/03/2025 au 28/03/2025, en raison de travaux d'aménagements, le stationnement sera interdit sur 1 place,
PLACE DE LA POISSONNERIE, conformément au plan ci-joint.

Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé – avec prestations municipales
Nombre d'emplacements concernés : 1

STATIONNEMENT - CIRCULATION
Secteur Nord / Gare
RUE DU 65EME R.I.

Le 19/03/2025, en raison d'une intervention sur une façade les prescriptions suivantes s'appliquent **RUE DU 65EME R.I.** :

La circulation se fera par alternat et sera gérée par panneaux B15 et C18.

Le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

STATIONNEMENT
Secteur Centre / Le Port
RUE DES CHANOINES

À compter du 03/03/2025 et jusqu'au 07/03/2025, en raison de travaux de rénovation de façade, un échafaudage sera mis en place sur le trottoir au droit du n° 14.

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux pourra être interdit. Ceux-ci seront déviés via la chaussée.

Deux véhicules seront autorisés à stationner face au n° 14.

STATIONNEMENT
Secteur Nord / Ménimur
CHEMIN DU GORZEC

Le 08/03/2025, en raison d'un déménagement CHEMIN DE KERPETER, la circulation sera interdite, il est autorisé à M ROUX Yoann de pourvoir circuler sur LE CHEMIN DU GORZEC.

CIRCULATION - STATIONNEMENT
Secteur Nord / Gare
place stationnement réglementé avec
prestations municipales
RUE OLIVIER DE CLISSON

Annule et remplace l'arrêté 25AV0169

En raison de travaux de toiture, du 10/03/2025 au 13/03/2025, place de livraison ou stationnement réglementé avec prestations municipales

Nombre d'emplacements concernés : 3 places réservées face au n° 17

Le centre technique municipale mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement..

Secteur Centre / Le Port
barrage de rue
RUE DE LA BOUCHERIE et RUE
TRAVERSIERE

En raison d'un déménagement :

Barrage de RUE DE LA BOUCHERIE et RUE TRAVERSIERE le 26 Mars 2025

Secteur Ouest
réservation de stationnement pour
déménagement
RUE DES PATRIOTES

face au 24 RUE DES PATRIOTES

En raison d'un déménagement le 03/04/2025, 2 places réservées face au n° 24 réservation de stationnement pour déménagement conformément au plan ci joint.

Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant – avec prestations municipales

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

Secteur Centre / Le Port
réservation de stationnement pour
déménagement
RUE DU MARECHAL LECLERC

34 RUE DU MARECHAL LECLERC

En raison d'un déménagement, le 26/03/2025, réservation de stationnement pour déménagement conformément au plan ci-joint

Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé

- avec prestations municipales

Nombre de places réservées : 2

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux visant à interdire le stationnement.

CIRCULATION - STATIONNEMENT
Secteur Centre / Le Port
occupation du domaine public et
Occupations de places par véhicule - sur
stationnement payant ou réglementé - avec
prestations municipales
PLACE DU GENERAL DE GAULLE

En raison de travaux, place du Général de Gaulle ;
du 03/03/2025 au 14/03/2025, mise en place d'un échafaudage au droit du n° 3 occupation du domaine public
Surface occupée : 5 m² du 03/03/2025 au 14/03/2025, le stationnement sera interdit au droit du n° 4 sur 1 place.
Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
Nombre d'emplacements concernés : 1

CIRCULATION - STATIONNEMENT
Secteur Centre / Le Port
stationnement réglementé avec prestations
municipales
RUE DU MENE

12 rue du Mené - travaux d'aménagement
du 12/03/2025 au 14/03/2025, 1 place réservée face au n° 12 stationnement limité en temps réglementé avec prestations municipales
Nombre d'emplacements concernés : 1
Le centre technique municipal mettra en le panneau visant à interdire le stationnement.